



Plan, stratégique 2.0 2018-2027

 **ELECTIONS NB**

Élections Nouveau-Brunswick

Plan stratégique 2.0
2018–2027

ISBN 978-1-4605-3424-3 – Édition imprimée bilingue
ISBN 978-1-4605-3425-0 – Version web en anglais
ISBN 978-1-4605-3426-7 – Version web en français

Introduction

Le premier plan stratégique d'Élections Nouveau-Brunswick a été présenté en 2018. Ce plan définissait le mandat, la vision et les valeurs fondamentales de notre organisme. Il identifiait également nos objectifs stratégiques pour les dix années à venir.

Le plan stratégique comprenait un engagement à revoir notre plan stratégique en 2023, à mi-parcours de la période couverte par le plan. Avec l'aide d'un facilitateur externe, cette révision a été lancée en février 2023. Le personnel a été réuni pour revoir les objectifs définis dans le plan stratégique initial et pour identifier de nouveaux objectifs et mesures à inclure dans le plan pour les quatre années restantes.

Le présent *Plan stratégique 2018-2027* actualisé reflète le résultat de ces discussions. Les mesures achevées ont été retirées du plan stratégique, de même que les mesures considérées comme n'étant plus une priorité pour l'organisation. De nouvelles mesures ont été incluses dans le plan stratégique qui s'alignent sur nos plans organisationnels et opérationnels futurs. La plupart des mesures associées à l'objectif stratégique initial numéro quatre («Accroître la satisfaction des employés») ayant été prises, les mesures restantes associées à cet objectif ont été jugées comme mieux liées à l'objectif d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de notre milieu de travail.

Notre plan stratégique actualisé continuera d'informer l'Assemblée législative et le public sur la façon dont Élections Nouveau-Brunswick entend remplir son mandat.

Message de la directrice générale des élections

Alors que nous achevons les cinq premières années de notre plan stratégique, je suis fière des progrès réalisés dans la mise en œuvre des changements qui ont amélioré les processus électoraux que nous gérons.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures liées aux six objectifs stratégiques initiaux définis dans notre plan n'ont pas été sans difficulté. Nous avons dû faire face au déclenchement d'élections générales provinciales imprévues à l'automne 2020, suivies d'élections générales des gouvernements locaux en mai 2021, qui ont été retardées d'un an. Les deux élections générales tenues à l'échelle de la province ont eu lieu pendant la pandémie de la COVID-19, ce qui a exigé toute l'attention de notre personnel et nous a obligés à mettre en veilleuse l'avancement de certains de nos objectifs stratégiques.

Malgré ces difficultés, nous sommes parvenus à progresser dans la réalisation de nombreux objectifs définis dans notre plan stratégique. Nous avons reçu le soutien législatif pour passer à un processus basé sur le mérite, dirigé par nous, pour l'embauche future de tous les directeurs du scrutin. Nous avons obtenu l'autorisation d'augmenter les taux de rémunération de l'ensemble du personnel électoral, qui sont désormais liés de manière permanente aux futures augmentations du salaire minimum. Nous publions des rapports annuels, ce qui nous permet de mieux rendre compte aux membres élus de l'Assemblée législative. Enfin, en 2022, nous avons pu regrouper notre bureau principal et nos entrepôts, ce qui a permis une amélioration immédiate de l'efficacité du lieu de travail et de l'efficacité financière.

Ce plan stratégique actualisé comprend de nouveaux objectifs identifiés comme étant importants pour notre organisation alors que nous évoluons et nous adaptons aux changements qui ont lieu à l'échelle mondiale dans le domaine de la gestion électorale. Chaque objectif soutient notre engagement continu vers l'excellence dans la préparation et l'organisation des élections.

Nos objectifs sont axés sur l'amélioration des services électoraux pour tous les Néo-Brunswickois, des électeurs aux partis politiques et aux candidats, et sur l'établissement de relations avec nos partenaires. Certains objectifs sont internes et visent à développer notre propre personnel.

Je tiens à remercier tous ceux qui, au cours des cinq dernières années, ont contribué à la réalisation des objectifs stratégiques d'Élections Nouveau-Brunswick, en particulier l'équipe dévouée de professionnels d'Élections Nouveau-Brunswick. Leur dévouement et leur passion pour leur travail se reflètent dans les valeurs et les objectifs définis dans notre plan stratégique.

Directrice générale des élections



Kimberly A. Poffenroth



Directrice générale des élections

La directrice générale des élections est une fonctionnaire de l'Assemblée législative et est appuyée dans l'exercice de ses fonctions par les membres du personnel électoral d'Élections Nouveau-Brunswick.

Conformément à la *Loi électorale*, la directrice générale des élections administre les élections pour s'assurer qu'elles sont équitables et exemptes d'influence politique. De plus, la directrice générale des élections occupe le poste de contrôleuse du financement politique et veille au respect de la *Loi sur le financement de l'activité politique*. Au Nouveau-Brunswick, la directrice générale des élections est également la directrice des élections municipales et est responsable d'administrer toutes élections municipales, des conseils d'éducation de district et des régions régionales des élections, ainsi que des plébiscites tenus en vertu de la *Loi sur les élections municipales*. Pour garantir l'impartialité du poste, la *Loi électorale* prévoit que la directrice générale des élections n'a pas le droit de voter.

Plan stratégique 2.0 2018-2027

Notre Plan stratégique 2.0 2018-2027 comprend les quatre composantes suivantes : un mandat, une vision, des valeurs fondamentales et des objectifs stratégiques. Nous avons défini cinq objectifs stratégiques comme étant nos priorités actuelles; chacun étant appuyé par des mesures que nous adopterons afin de permettre la réalisation de ces objectifs.

Notre capacité à atteindre ces objectifs est sujette à des influences extérieures telles que celle exercée par des lois nouvelles, des modifications apportées aux lois existantes ou une pandémie mondiale. Ces types de modifications peuvent nécessiter que nous adaptions les priorités et les mesures à prendre sur lesquelles nous comptons nous concentrer.

Nous surveillerons les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prévues et les mettrons à jour si nécessaire. Nos progrès et nos résultats seront présentés à l'Assemblée législative et au public dans nos rapports annuels.



Notre mandat

Élections Nouveau-Brunswick a pour mandat de tenir des élections libres et équitables pour les Néo-Brunswickois, d'encourager le respect des lois électorales et d'augmenter la confiance et la sensibilisation du public envers le processus électoral.



Notre vision

Élections Nouveau-Brunswick est un organisme respecté qui appuie le processus démocratique en offrant des services électoraux novateurs à l'ensemble des Néo-Brunswickois.



Nos valeurs fondamentales

Nos trois valeurs fondamentales tiennent aux principes profondément enracinés qui orientent l'ensemble de nos actions et influencent tout ce que nous faisons. Ces valeurs guident notre conduite à l'interne aussi bien que nos relations avec les intervenants. Elles nous orientent dans le cadre de l'accomplissement de notre mandat et dans la concrétisation de notre vision. Ces valeurs sont indispensables pour créer un environnement de travail qui appuie la mise en œuvre de notre stratégie.

Intégrité

Nous travaillons de manière honnête et fiable à gérer le déroulement de processus électoraux transparents et non partisans qui respectent les principes juridiques et éthiques.

Innovation

Nous faisons tout notre possible pour concevoir des modes nouveaux et meilleurs permettant d'améliorer les processus et services électoraux offerts à tous les Néo-Brunswickois.

Professionalisme

Nous tirons notre force des connaissances, de l'expérience et du dévouement de notre personnel. Travaillant de concert, nous offrons en permanence des services et produits électoraux de qualité supérieure.

Objectifs stratégiques

- ① Promouvoir l'implication des électeurs
- ② Améliorer les services offerts aux personnes participant au processus politique
- ③ Accroître l'efficacité et l'efficacé des processus électoraux
- ④ Améliorer l'efficacité et l'efficacé du milieu de travail
- ⑤ Accroître la résilience organisationnelle

1. Promouvoir l'implication des électeurs

- a. Prévoir des méthodes alternatives pour permettre aux individus d'être inscrits sur le registre des électeurs et d'y mettre à jour leurs renseignements
 - i. Préinscrire les élèves du secondaire qui deviendront des électeurs
 - ii. Mettre en œuvre l'inscription des électeurs en ligne
 - iii. Intégrer efficacement les données d'Élections Canada dans le registre des électeurs
- b. Produire et distribuer régulièrement des renseignements éducatifs sur les processus électoraux entre et pendant les événements
- c. Collaborer avec les Premières nations du Nouveau-Brunswick pour trouver des moyens d'améliorer les services offerts par Élections NB
- d. Soutenir nos partenaires dans la mise en œuvre de l'éducation civique dans les écoles
- e. Concevoir et mettre en œuvre de nouvelles méthodes permettant aux électeurs de communiquer avec Élections NB
- f. Élargir les options « voter n'importe où »

2. Améliorer les services offerts aux personnes participant au processus politique

- a. Produire et partager des ressources de formation pour les personnes participant au processus politique
- b. Moderniser les outils pour la préparation des rapports financiers et l'examen des comptes
- c. Améliorer la convivialité du registre en ligne des entités politiques
- d. Promouvoir l'accès en ligne aux informations et aux cartes électorales
- e. Partager la liste électorale des députés et des partis politiques à l'aide d'un portail en ligne sécurisé
- f. Effectuer des sondages auprès des entités politiques et des candidats

3. Accroître l'efficacité et l'efficacite des processus électoraux

- a. Concevoir et mettre en œuvre un processus d'embauche concurrentielle pour les directeurs du scrutin et les autres membres du personnel de terrain
- b. Concevoir et offrir des possibilités de formation continue et innovante pour le personnel de terrain
- c. Tenir compte des objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes d'embauche et de formation
- d. Concevoir et mettre en œuvre un système de gestion et de paiement du personnel électoral
- e. Développer une solution de bulletin de vote sur demande pour les bureaux de scrutin
- f. Déterminer les modifications à apporter au registre des électeurs pour tenir compte de tout changement de politique en matière d'admissibilité des électeurs
- g. Améliorer la convivialité du site Web d'Élections NB en fonction des commentaires des clients et des analyses
- h. Chercher à obtenir les modifications législatives recommandées dans le rapport de 2019, *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick*

4. Améliorer l'efficacité et l'efficacité du milieu de travail

- a. Réexaminer et documenter les politiques et procédures, et mettre en œuvre de nouvelles politiques et procédures s'il existe des lacunes
- b. Développer et mettre en œuvre des systèmes de gestion pour améliorer les processus administratifs, par exemple la gestion des dossiers, la gestion des élections et la gestion de la correspondance
- c. Introduire des pratiques durables dans la mesure du possible
- d. Améliorer le processus annuel de gestion des performances
- e. Améliorer la communication interne des décisions opérationnelles affectant le personnel dans l'ensemble des unités de travail

5. Accroître la résilience organisationnelle

- a. Créer et tenir à jour un programme de gestion des risques pour :
 - i. Toutes les lois applicables
 - ii. Tous les systèmes informatiques
 - iii. Les activités électorales, par exemple la logistique, l'environnement et les ressources humaines
- b. Offrir des formations polyvalentes au personnel afin d'accroître la souplesse et la capacité opérationnelles
- c. Développer, documenter et mettre à l'essai les plans de continuité des activités et de reprise après sinistre
- d. Accroître la sensibilisation et la formation à la cybersécurité du personnel d'Élections NB, y compris les membres du personnel électoral

L'histoire d'Élections Nouveau-Brunswick

Avec son histoire qui est antérieure à la Confédération canadienne, le Nouveau-Brunswick est fort d'une expérience en matière électorale qui a plus de 200 ans. Une partie de cette histoire est plutôt pittoresque et a pour marque distinctive des scandales controversés, des troubles civiques, de l'intimidation manifeste d'électeurs et de la corruption pure et simple. Cependant, l'évolution de la démocratie législative, en particulier au cours du dernier demi-siècle, a débouché sur l'adoption de processus électoraux administratifs responsables, minutieusement gérés et porteurs de principes. Ces processus sont en phase avec ceux des autres territoires de compétence canadiens.

Des progrès substantiels sont attribuables à la réforme électorale de 1967. Parmi les changements mis en œuvre par cette réforme, citons le suffrage universel des citoyens canadiens âgés de 21 ans et plus (jusqu'alors, seuls les propriétaires terriens disposaient du droit de vote) et le retrait du contrôle de l'ensemble des facettes du scrutin aux partis politiques. Le poste de directeur général des élections a été créé par cette réforme. Il s'agit d'un poste indépendant du système partisan dont le titulaire est directement responsable devant l'Assemblée législative. Le premier directeur général des élections était Donald Whalen (1967-1970).

La réforme de 1967 a ouvert une période de changement graduel qui a commencé avec l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans en 1971. En 1974, des circonscriptions uninominales ont été créées pour remplacer le système traditionnel des circonscriptions plurinominales. En 1978, la province a commencé à réglementer le financement des élections par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur du financement politique. Les écarts de taille entre les circonscriptions ont été un facteur qui a joué lors de l'élection de 1987 et qui a conduit à la création en 1991 de la Commission de la carte électorale du Nouveau-Brunswick. Le rapport produit par cette commission en 1993 a amené l'Assemblée législative à adopter un nouveau découpage des circonscriptions électorales.

En 2003, le gouvernement a nommé une Commission sur la démocratie législative qui a reçu pour mission d'examiner le processus électoral ainsi que de produire des rapports concernant la réforme législative, les référendums, les partis politiques, l'éducation civique et le déficit démocratique. Ses recommandations ont été générales et souvent controversées. Toutefois, en 2005, la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation a été adoptée et une Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation a été nommée pour la mettre en œuvre. Dans le cadre de l'examen approfondi qu'elle a mené, la Commission, assistée du Bureau du directeur général des élections, a pris en compte les communautés d'intérêts, la représentation des deux communautés de langue officielle de la province, les déplacements de population, les défis propres aux zones rurales, les limites administratives et municipales, la géographie, et d'autres facteurs encore. Le redécoupage des circonscriptions était en vigueur pour l'élection de 2006.

D'autres réformes ont suivi. En 2007, les dates des élections à date fixe ont été adoptées. Une autre recommandation de la Commission sur la démocratie législative a conduit à la création en 2007 d'un nouveau bureau électoral indépendant baptisé Élections Nouveau-Brunswick. Ce dernier devait combiner le rôle et les fonctions du Bureau du directeur général des élections et du Bureau du contrôleur du financement politique, et recevait un mandat étendu consistant à tenir des élections et des référendums au Nouveau-Brunswick; à surveiller le financement des partis politiques et de le rendre plus transparent et imputable; à promouvoir le processus électoral du Nouveau-Brunswick; à présenter des rapports directement à l'Assemblée législative.

En 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé une Commission sur la réforme électorale chargée d'examiner les moyens d'améliorer la participation à la démocratie. Son rapport, intitulé *En voie vers une démocratie inclusive*, a été publié en mars 2017. Dans sa réponse à la commission, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de recommandations visant à encourager la participation des électeurs et s'est également engagé à donner aux Néo-Brunswickois la possibilité d'exprimer leur opinion sur des questions telles que l'abaissement de l'âge du vote et de nouvelles options de vote à l'avenir, tout en s'engageant à veiller à ce qu'Élections Nouveau-Brunswick reçoive les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

En juin 2019, la directrice générale des élections a déposé le document de travail intitulé *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick*. Ce document, qui contient 108 recommandations, est le résultat d'un examen holistique des trois lois qui définissent le mandat d'Élections Nouveau-Brunswick. Les recommandations proposent des changements de grande envergure qui amélioreraient les procédures de vote et de financement politique pour les Néo-Brunswickois. Comme l'indique le message de la directrice générale des élections, certaines de ces recommandations ont été mises en œuvre. Cependant, la majorité des recommandations attendent les mesures législatives nécessaires pour aller de l'avant.

Nos coordonnées

Pour plus d'informations, veuillez nous rejoindre au :

Adresse du bureau :

545 Two Nations Crossing
CP 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 h 15 à 16 h 30

Téléphone : 506-453-2218
Sans frais : 1-888-858-8683 (VOTE)
Télécopieur : 506-457-4926



info@electionsnb.ca
electionsnb.ca